

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 21 juin 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie du Lauzet-Ubaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel et NICOLAS Yves.

EXCUSES : MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan, FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre ayant donné pouvoir à MARTIN Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/103

OBJET : ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBIQUES LOCALES (PAYFIP)

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1611-5-1,

VU le décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne,

Considérant que ce décret a déterminé des catégories d'entités publiques pour lesquelles, en fonction du montant des recettes annuelles, des échéances de satisfaction à la mise en conformité (1^{er} Juillet 2019, 1^{er} Juillet 2020, 1 Janvier 2022) sont définies,

Considérant que la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » au titre de son budget principal est concernée par une application au 1^{er} Juillet 2019,

VU la convention d'adhésion PAYFIP proposée par la Direction Générale des Finances,

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion de la CCVUSP au titre de son Budget principal au service PAYFIP à compter **du 1^{er} Juillet 2019**,
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des documents régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif PAYFIP.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal.

Ainsi Fait et Délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour Extrait Certifié Conforme.

La Présidente,
Sophie VAGINAY

